

1
車輛援助

PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE D'UN VEHICULE TOYOTA LANDCRUISER LX DESTINE
A LA DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

.....
L'an deux mille dix sept et le vingt huit juillet, la société SEFYD a procédé, à Ouesso, à la remise officielle d'un véhicule TOYOTA LANDCRUISER LX comptant pour l'exécution du cahier de charge particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation industrielle.

Le véhicule a les caractéristiques suivantes :

MARQUE : TOYOTA

TYPE : LANDCRUISER

GENRE : LX

MODELE : HZJ76L-RKMRS

MOTEUR : 1HZ

CHASSIS : JTEEB71J907032190

Etaient présents :

- La Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de la SEFYD,
- Le Préfet de la Sangha.

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD

Le Directeur Général



Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général



Pour la Préfecture,

Le Préfet



車輛援助

PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE D'UN VEHICULE 4X4 (TOYOTA LANDCRUISER)
DESTINE A L'UNITE DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE (USLAB)

L'an deux mille dix sept et le vingt huit juillet, la société SEFYD a procédé, à Ouessou, à la remise officielle d'un véhicule 4X4 comptant pour l'exécution du projet du programme de travail annuel et budget prévisionnel (PTAB), exercice 2017.

Le véhicule a les caractéristiques suivantes :

MARQUE : TOYOTA

TYPE : LANDCRUISER

GENRE : DOUBLE CABINE

MODELE : HZJ79L-RKMRS

MOTEUR : 1HZ

CHASSIS : JTEBB71J104324940

Etaient présents :

- La Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de la SEFYD,
- Le Préfet de la Sangha.

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

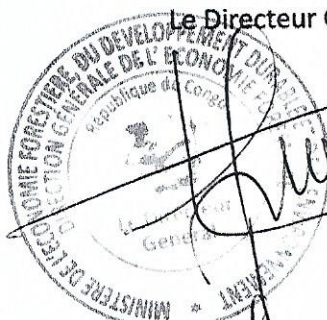
En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD

Le Directeur Général

Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général



Jean-Christophe
TOUMBA

林业部车辆援助

**PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE D'UN VEHICULE TOYOTA RAV4 DESTINE
A LA DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE FORESTIERE**

L'an deux mille dix sept et le vingt six septembre, la société SEFYD a procédé, à Brazzaville, à la remise officielle d'un véhicule TOYOTA RAV4 comptant pour l'exécution du cahier de charge particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation industrielle.

Le véhicule a les caractéristiques suivantes :

MARQUE : TOYOTA

TYPE : RAV4

GENRE : BREAK

MODELE : ZSA4ZL-ANYXK

MOTEUR : 3ZR-A21

CHASSIS : JTMZD9EV90J093924

Etaient présents :

- Pour le Directeur Général, le Directeur des forêts
- Le Directeur Général de la SEFYD,

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD

Le Directeur Général



Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général



Handwritten notes at the top of the page: "Table 500 万", "床板 500 张", "床 100 个", and "床垫 100 个".

PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, DES TABLES BANCS, DES LITS, DES MATELAS ET DES MOUSTIQUAIRES DESTINE A LA PREFECTURE DE LA SANGHA.

L'an deux mille dix sept et le vingt huit juillet, la société SEFYD a procédé, à Ouessou, dans le cadre de l'exécution du cahier de charge particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation industrielle, à la remise officielle :

- 1. Des produits pharmaceutiques d'une valeur de cinq millions (5 000 000) de FCFA ;
2. De cinq cent (500) tables bancs d'une valeur de douze millions cinq cent mille (12 500 000) CFA ;
3. De cent (100) lits, cent (100) matelas et cent (100) moustiquaires d'une valeur de huit millions deux cent cinquante mille (8 250 000) FCFA.

Etaients présents :

- La Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de la SEFYD,
- Le Préfet de la Sangha.

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD

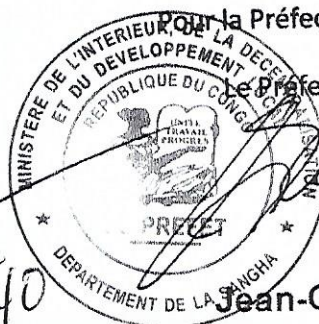
Le Directeur Général

Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général

Pour la Préfecture,

Le Préfet



Jean-Christophe

→ 捐助皮卡車一輛

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité- Travail- Progrès

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE
FORESTIÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE DE LA SANGHA

PROCES VERBAL DE RECEPTION

Exécution de : cahier de charges particulier de la SEFYD
L'an deux mil et le vingt deux Décembre 2011 à 14 heures.

Nous soussignés

Monsieur Etienne YOYO ; Directeur Départemental de l'Economie forestière de la Sangha

Monsieur Raphaël SITA ; Chef de service Administratif et Financier à la Directeur Départemental de l'Economie forestière de la Sangha

Monsieur Boniface MATINGOU ; Chef de service des Forêts à la Directeur Départemental de l'Economie forestière de la Sangha

Monsieur HUANG HE ; représentant la Société SEFYD

Monsieur Michel NGOMA ; représentant la Société SEFYD

En présence des représentants de la Société SEFYD ci-dessus cités, nous avons examiné et vérifié le véhicule de marque Toyota land cruiser livré dans le cadre de l'exécution de cahier de charges particulier de la Société SEFYD.

-Suivant l'avenant à la convention d'aménagement et de transformation n°4/MEFE/CAB/DGEF/DGEF du 19 septembre 2005, signé entre la République du Congo et la société d'Exploitation Forestière YANG DONG Brazzaville SARL, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'aménagement IVINDO ; approuvé le 1^{er} Septembre 2008-

Dans son chapitre II ;
Cahier de charges particulier et le point (B) ; Contribution à l'Équipement de l'Administration des Eaux et Forêts .il était prévu ;

La livraison en 2008 et au 4^e trimestre d'un véhicule Pick-up Toyota BJ 79 à la Direction Générale de l'Économie Forestière.





- Il résulte de cet examen que le véhicule peut être reçu à la date de sa livraison, le 23 Décembre 2011.

A Ouesso, les jours, mois et an
Que dessus

**Le Représentant de la
Société SEFYD**

**Le Directeur Départemental
de l'Economie Forestière de la
Sangha**

Michel Ngoma

AGENCE D'EXPLOITATION FORESTIERE
OUESSO-CONGO
LE CHEF D'AGENCE




Etienne YOYO

DIRECTORAT DEPARTEMENTAL DE L'ECONOMIE FORESTIERE
DE LA SANGHA

车辆援助

PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE D'UN VEHICULE TOYOTA RAV4 DESTINE

A LA DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

L'an deux mille dix sept et le vingt six septembre, la société SEFYD a procédé, à Brazzaville, à la remise officielle d'un véhicule TOYOTA RAV4 comptant pour l'exécution du cahier de charge particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation industrielle.

Le véhicule a les caractéristiques suivantes :

MARQUE : TOYOTA

TYPE : RAV4

GENRE : BREAK

MODELE : ZSA42L-ANYXK

MOTEUR : 3ZR-A21

CHASSIS : JTMZD9EV90J093924

Etaient présents :

- Pour le Directeur Général, le Directeur des forêts
- Le Directeur Général de la SEFYD,

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD

Le Directeur Général



Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général



**PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE D'UN VEHICULE 4X4 (TOYOTA LANDCRUISER)
DESTINE A L'UNITE DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE ANTI-BRACONNAGE (USLAB)**

L'an deux mille dix sept et le vingt huit juillet, la société SEFYD a procédé, à Ouesso, à la remise officielle d'un véhicule 4X4 comptant pour l'exécution du projet du programme de travail annuel et budget prévisionnel (PTAB), exercice 2017.

Le véhicule a les caractéristiques suivantes :

MARQUE : TOYOTA

TYPE : LANDCRUISER

GENRE : DOUBLE CABINE

MODELE : HZJ79L-RKMRS

MOTEUR : 1HZ

CHASSIS : JTEBB71J104324940

Etaient présents :

- La Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de la SEFYD,
- Le Préfet de la Sangha.

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD

Le Directeur Général



Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général



Pour la Préfecture,

Le Préfet



PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE D'UN VEHICULE TOYOTA LANDCRUISER LX DESTINE
A LA DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'an deux mille dix sept et le vingt huit juillet, la société SEFYD a procédé, à Ouesso, à la remise officielle d'un véhicule TOYOTA LANDCRUISER LX comptant pour l'exécution du cahier de charge particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation industrielle.

Le véhicule a les caractéristiques suivantes :

MARQUE : TOYOTA

TYPE : LANDCRUISER

GENRE : LX

MODELE : HZJ76L-RKMRS

MOTEUR : 1HZ

CHASSIS : JTEEB71J907032190

Etaient présents :

- La Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de la SEFYD,
- Le Préfet de la Sangha.

La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

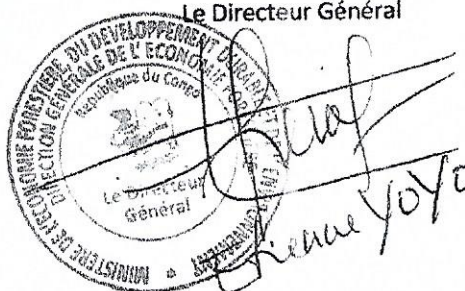
Pour la SEFYD

Le Directeur Général



Pour l'économie forestière,

Le Directeur Général



Pour la Préfecture,

Le Préfet



Jean-Christophe
TCHIKAYA

PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, DES TABLES BANCS, DES LITS, DES MATELAS ET DES MOUSTIQUAIRES DESTINE A LA PREFECTURE DE LA SANGHA.

L'an deux mille dix sept et le vingt huit juillet, la société SEFYD a procédé, à Ouesso, dans le cadre de l'exécution du cahier de charge particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation industrielle, à la remise officielle :

1. Des produits pharmaceutiques d'une valeur de cinq millions (5 000 000) de FCFA ;
2. De cinq cent (500) tables bancs d'une valeur de douze millions cinq cent mille (12 500 000) CFA ;
3. De cent (100) lits, cent (100) matelas et cent (100) moustiquaires d'une valeur de huit millions deux cent cinquante mille (8 250 000) FCFA.

Etaient présents :

- La Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement,
- Le Directeur Général de la SEFYD,
- Le Préfet de la Sangha.

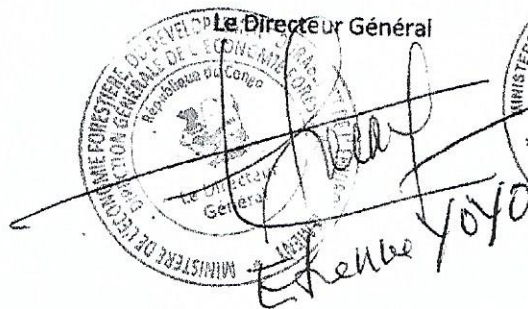
La cérémonie s'est déroulée dans un climat de paix.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SEFYD
Le Directeur Général



Pour l'économie forestière,
Le Directeur Général



Pour la Préfecture,
Le Préfet



郭东利

DEPARTEMENT DU POOL

PREFECTURE

DISTRICT DE MINDOULI

SOUS-PREFECTURE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

N° 026/DP/DMLI-SP/ Cab.

ATTESTATION D'APPRECIATION

Le Chef de District, Sous-Préfet de Mindouli apprécie avec grande satisfaction les travaux de construction du bâtiment devant abriter la brigade de l'économie forestière de Mindouli, construite selon les règles de l'art, et selon le délai raisonnable par l'entreprise UBC dirigée par Monsieur ELENGA Guy technicien du génie civil.

En foi de quoi la présente attestation lui est établie pour servir et valoir ce que de droit/-

Fait à Mindouli, le 24 AOÛT 2012

Le Chef de District,



Paul GOMA

CONTRAT DE PASSATION DU MARCHÉ

Entre

- *La SOCIETE TIWA INTERNATIONAL Sarl*

Et

- *La SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE YUAN DONG Sarl (SEFYD)*

Termes du contrat

- Article I : *La SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE YUAN DONG Sarl* (Siège sociale : 02, Rue 5 février poto-poto ; Brazzaville) confie à la *SOCIETE TIWA INTERNATIONAL Sarl* (siège sociale 49, AV Marien Ngouabi ; Ouesso), un marché de construction d'un bâtiment abritant la brigade de l'Economie Forestière dans le district de Mindouli dans le département du pool.
- Article II : La construction s'étalera sur une période de deux mois à compter de la date de signature et de l'acquisition du site.
- Article III : le montant du marché est fixé à une valeur de 20 000 000 FCFA (vingt millions de francs CFA)
- Article IV : les deux parties s'accordent sur trois tranches de paiement réparties comme suite ;
 - o Première tranche d'une valeur de 6 000 000 FCFA (six millions de francs CFA) soit 30% du montant, dès signature du présent contrat.
 - o Deuxième tranche d'une valeur de 6 000 000 FCFA (six millions de mille francs CFA), soit 30% du montant du marché, un mois après démarrage des travaux.
 - o Troisième tranche d'une valeur de 8 000 000 FCFA (huit millions de francs CFA), soit 40% du montant du marché dès réception des travaux.
- Article V : Les deux parties s'étant accordées, le contrat sera fait en deux exemplaires originaux et signés par les deux parties.

Fait à *SOUANKE* le 06 Mars 2012

SIGNATURES

Représentant SEFYD



Mme Chen Hongling
(Directrice du site)

Représentant TIWA International Sarl



Tiwa Hilaire
(Directeur Général)

Madame CHEN,

Je vous demande, de payer
le dernier acompte, de
la Société TIWA, relatif
à la construction des
bureaux des Eaux et Forêts
de Mindouli au regard
de la fin des travaux.

Fait à Ouesso, le 5.09.2012



Etienne YOYO

Sembé 建校验收单

'Unité' Travail Progrès

DISTRICT DE SEMBE

SOUS-PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

of

N° 001...../DS/DSBE/SP/SG

**PROCES VERBAL DE RECEPTION D'UN BATIMENT DE TROIS
SALLES DE CLASSE ET UN BLOC ADMINISTRATIF DE L'ECOLE
D'ADIALA 2**

L'an deux mil treize et le 19 décembre à 10heures dans le Cabinet de travail du Sous-préfet s'est tenu, une cérémonie de remise des clés du bâtiment de trois salles de classe construit à Adiala 2 conformément au cahier de charges entre l'entreprise SEFYD représentée par l'entrepreneur EPENIT Patient et la Sous-préfecture de Sembé représentée par M. Lucien Fidèle EPOYO, Sous-préfet assistés de M. Antoine NIANGA, secrétaire général du district et M. Godefroy SEDJINE, chef de cabinet du sous-préfet.

Présentation du bâtiment.

Ce bâtiment présente les caractéristiques suivantes :

- ❖ 31m de Longueur sur 9,50m de largeur ;
- ❖ Trois (03) salles de classe de 9m de longueur sur 8m de largeur ;
- ❖ Un bloc administratif ;
- ❖ Toilettes extérieures.

Fait à Sembé, le 19/12/2013

La Direction Départementale
De l'Economie Forestière



*P.O.
Raphaël Sita*



Ets. Godefroy

Le Sous -Préfet de Sembé



Lucien Fidèle Eoyo

EPENIT KAZABAND
Patient Franckys Pierre
Entrepreneur de Travaux
Et Bâtiment

解系为学校验收单

CERTIFICATION DE LA FIN DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L' ECOLE DE BELLE-VUE ET DE SON ANNEXE DE CABOSSE

Nous soussignés, Administrateur Maire de la Communauté Urbaine de Souanké, Monsieur Jean-Claude ADEDE, Messieurs Célestin MISSIAL et Cyr Bertrand SODJA, conseillers départementaux résidents, Messieurs Gaston YOKA et Paul IYICKA TCHIBA, respectivement Secrétaires Généraux du District et de la Communauté Urbaine de SOUANKE, certifions la fin de l'exécution des travaux de la construction de l'école de Bell-Vue et de son annexe de Cabosse à hauteur de vingt-cinq millions de Franc CFA (25 000 000FCFA).

En foi de quoi, la présente certification est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cabosse, le 27 décembre 2011.

Les Conseillers Départementaux :

- Célestin MISSIAL

- Cyr Bertrand SODJA



L'Administrateur-Maire

Jean-Claude ADEDE

Les Deux Secrétaires Généraux

- Gaston YOKA

- Paul IYICKA TCHIBA

DE LA DÉCENTRALISATION

Unité+Travail+Progrès

DÉPARTEMENT DE LA SANGHA

DISTRICT DE SOUANKE

SOUS-PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 024/MID/DS/DSKE/SP/SG-

Souanké, le 29 juillet 2014

Le Sous-préfet,

F

Monsieur le Directeur Général
de la Société SEFYD

A Colère

Objet : Accusé de réception

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse bonne réception des livraisons en gasoil de votre société, dans le cadre de l'exécution du cahier de charges particulier, dotation prévue dans la convention, conformément au tableau ci-après :

Années	Quantité	Observations
2011	1000 litres	Livrés le 31/12/2011
2012	1000 litres	Livrés le 31/12/2012
2013	1000 litres	Livrés le 31/12/2013
2014	1000 litres	En cours de livraison

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée./-

P.o, le secrétaire général,



Gaston YOKA

中水院 验收单

中水院 验收单

PROCES VERBAL DE REMISE OFFICIELLE DES CLES DU BATIMENT DE L'HOPITAL DE SEMBE, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES COMPTANT POUR L'ANNEE 2012.

L'an deux mille douze et le vingt six octobre, la société SEFYD a procédé à la remise officielle:

- Des clés du nouveau bâtiment de l'hôpital, construit conformément au cahier de charge signé entre le gouvernement congolais et la société d'exploitation forestière Yuan Dong(Sefyd);
- Des produits pharmaceutiques d'une valeur d'un million cinq cent mille comptant pour l'année 2012.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Etaient présent :

Pour la Préfecture de la Sangha :

- Le Secrétaire Général,

Pour la direction départementale de la Santé :

- Le Directeur départemental,

Pour la direction départementale de l'économie forestière :

- Le Directeur départemental,

Pour le conseil départemental :

- Le Secrétaire Général,

Pour la sous Préfecture de Sembé :

- Le Sous- Préfet,

Pour la mise en œuvre des travaux :

- Les ETS MOMO

Pour la SEFYD :

- Le Chef d'agence de Ouesso

La cérémonie de remise officielle du nouveau bâtiment et des produits pharmaceutiques s'est déroulée dans un climat de paix.



Fait à Sembé le 26 octobre 2012

Ont signé :


Pour la SEFYD


Michel Ngoma


Pour la Direction Départemental de la santé




Docteur Marcel OLLION
Médecin

Pour la Direction Départemental de
L'économie forestière,




Etienne YOYO


Pour l'entrepreneur chargé des travaux

Pour le Conseil départemental,


Koffi Thomas François
Sylvain

Pour la Préfecture de la Sangha



Jean-Didier KOU MBA
Administrateur des S.A.F.

申北園記 物品

SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE

YUAN DONG SARL
(UFA JUA - IKIE)

Exploitation Forestière

Transformation Industrielle de Bois- Commerce général- Import Export
BP : 1099 Tel : 00242 06 669 56 24/00242 959 82 38/ 00242 752 41 68
E-MAIL : sefydma@163.com ; sefydcabosse@ymail.com; matia3@yahoo.fr
Siège Social : 02, Rue 5 Février poto-poto -Brazzaville-
Compte bancaire n° 21924001101-33

République du Congo
Unité - Travail - Progrès

CHANTIER DE CABOSSE

N°153/DS /SEFYD/2015.

Cabosse le 21 octobre 2015

Reçu le 27/10/2015
PAMBO



A

Monsieur le Sous-Préfet
- Sembé -

Objet : Exécution du cahier de charge

Monsieur le Sous-Préfet,

Dans le cadre de l'exécution du cahier de charge, nous avons le devoir de contribuer à la santé des populations du district de Sembé dont vous avez la charge.

Notre contribution annuelle, dans le cadre de la santé, est de un million cinq cent mille (1 500 000) francs cfa.

Nous voulons vous informer que les cinq millions (5 000 000) de francs cfa dont vous détenez suivant décharge ci-joint du 19/12/2011, nous permet de répartir ce montant de la manière suivante pour le compte des produits pharmaceutiques de l'hôpital de Sembé :

- Année 2015..... 1500000F
- Année 2016..... 1500000F
- Année 2017..... 1500000F
- Année 2018..... 500000F

Nous tenons également à vous notifier que nous compléterons, en 2018, le montant d'un million pour l'achat des produits pharmaceutiques.

Ampliations :

- 1. Préfecture 1
- 2. Conseil départemental 1
- 3. Mairie de Sembé 1
- 4. Economie forestière 1
- 5. Archives DDS 1/5

Franche collaboration



Chen HONGLING

Handwritten signature and date: 21/10/2015

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANGHA
BUREAU EXECUTIF
CABINET

N° /CDS/BE/CAB

REPUBLIQUE DU CONGO
unité – travail – progrès

DECHARGE

Je soussigné Emmanuel AKOUELAOUM, Président du Conseil Départemental de la Sangha reconnais avoir reçu cinq mille (5000) litres de gasoil livrés par la société d'exploitation forestière YUAN DONG (SEFYD) dans le cadre de l'exécution du cahier de charge de l'UFA JUA – IKIE au titre des années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

En foi la présente décharge est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ouessou, le ___ février 2017

LA DIRECTRICE DE SITE



Mme CHEN HONG LING

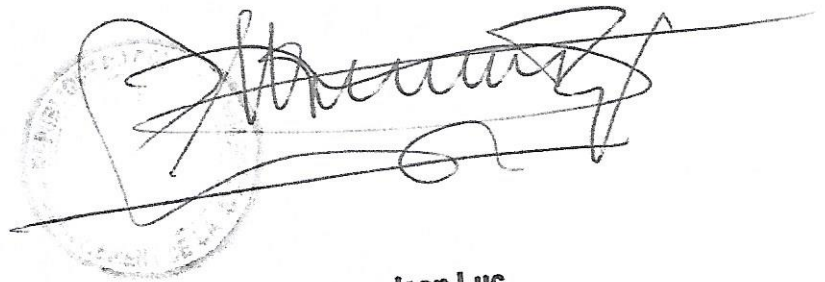
**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA SANGHA**

Emmanuel AKOUELAOUM

Umuwaje

Je soussigné, Directeur de Cabinet
du Prefet de la Région, reconnais
avoir reçu de la Société SEFYD
la somme de 950.000 FFA correspon-
dante à la dotation annuelle de
2000 litres de gazoil conformément
au cahier de charge.

Fait à Gresso, le 17/07/2017



Jean Luc
MABIALA-TCHIBINDA

省政務補助課印

2017年

Au nom de Mr l'Administrateur-Maire de la
Communauté Urbaine de Souanké en mission, Je
reconnais avoir reçu ce jour 24 Août 2012 des mains
du Chef de personnel de la SEFYD, la clef de la
pompe mécanique situé au grand marché Commu-
nautaire de Souanké.

En foi de quoi Cette présente est établie pour sa-
voir et valoir ce que de droit

Fait à Souanké, le 24 Août 2012

Pour l'Administrateur-Maire,
P.O Le Secrétaire Général




Paul Tjicku Tchika
Administrateur en chef des SAF

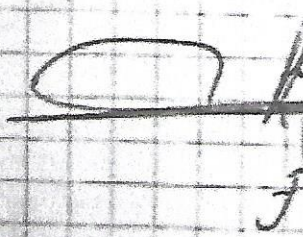

2012年8月24日



Brasaville 11/01/07

Jean Elenga M. Bouenza reconnait avoir reçu
ce jour la somme de quatre cent soixante quinze
mille francs (475.000F) représentant le Carburant de
l'année 2012

Fait à Brasaville le 11/01/07
pour servir et valoir ce que de droit

M. Bouenza 者. 1000 升 柴油 費用.